

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 08 mars 2024 Date d'affichage : 08 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Ludovic PAYEN, M. Serge PAGET, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : Mme Mélina ISOUX

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mr François PARIS), M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ),

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2024-022

URBANISME

- Autorisation à déposer un permis d'aménager pour l'aménagement du site de Rochefort.

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagements du site de Rochefort en relation avec le programme des aires ludiques, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Fait et délibéré dans la salle de l'Echo du Jailet, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 25 mars 2024

Le Maire,
Mr François PARIS



28 MARS 2024
Télétransmis en Sous-préfecture le
Affiché le

28 MARS 2024

Le Secrétaire de Séance,
Mr Jacques ZIRNHELT

